

Dans la plupart des autres, la condition des serfs demeura très dure, quoique restreinte à des minorités. Il y eut même pis que le servage. L'esclavage se reconstitua partiellement par la guerre ou le commerce, quoique en une proportion réduite, dans les régions méditerranéennes de l'Espagne, de l'Italie et de la France.

L'amélioration de la condition matérielle des paysans ; revenus fonciers et salaires agricoles. — Dans l'ensemble, il ne paraît guère douteux que la condition matérielle des classes rurales ne se soit beaucoup améliorée pendant ces trois siècles et demi. Bon nombre de paysans parvinrent à l'aisance et quelques-uns à la fortune. La plupart, devenus effectivement les possesseurs du sol, profitèrent de la hausse des produits de la terre et du revenu foncier, souvent même plus que le propriétaire, lié par des conventions qui fixaient d'une manière invariable les redevances du tenancier, fréquemment converties en argent. On a pu prétendre que les censitaires, c'est-à-dire la masse des cultivateurs en France, arrivèrent à percevoir à leur profit exclusif les deux tiers de la rente foncière. L'extension du fermage prouve également que l'entreprise agricole présentait des avantages qui alléchaient les paysans doués de l'esprit d'initiative, tandis que les conditions du métayage paraissent avoir fait de l'association agraire un système profitable pour ceux qui trouvaient préférable d'employer ainsi leur activité.

Quant aux salariés agricoles, il est certain qu'un grand nombre d'entre eux, les journaliers par exemple, en Italie et en Espagne, sont classés alors parmi les plus pauvres des habitants des campagnes, voire même parmi les indigents. Ils recevaient en général des salaires peu élevés, au début du moins ; en Toscane, au XIII<sup>e</sup> siècle, 2 deniers pendant l'hiver, 3 pendant l'été quand ils étaient loués à la journée ; de 1 denier à 2 deniers et demi en Angleterre pour les sarclages et la fauchaison, de 6 deniers par acre pour le travail